

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/014

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....

**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Arrondissement de  
BESANCON**

**Canton de Besançon 1**

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
26/02/2025 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix-neuf.**

Séance du 03/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents : 13

Mmes GILLET, SIMON BOUVRET, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;  
MM. BOURGEOIS, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS.

Procurations de vote : 4

Martine DELESSARD donne pouvoir à Françoise GILLET, Cécile DUBOIS donne pouvoir à Emile BOURGEOIS, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Damien LAPOUGE donne pouvoir à François PONS.

Absents excusés : 2

Jean-Louis BAULIEU, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.  
Madame Françoise GILLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'AVENANT N°2 DE PROLONGATION A LA CONVENTION  
D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DE LA STRUCTURE FAMILLES RURALES  
DE POUILLEY LES VIGNES**

***Rapporteur : Françoise GILLET***

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 2 de prolongation à la convention d'objectifs pour la gestion de la structure Familles Rurales de Pouilley les Vignes signée le 1er janvier 2021.

Pour rappel, le contrat enfance jeunesse volet jeunesse avec l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes est défini dans une convention d'objectifs 2021 2024.

Publié le 10 mars 2025

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 025-212502587-20250303-2025013-DE

Beser  
Levraut

Au titre du financement par les communes de ce contrat, les communes de Serre les Sapins et de Franois prendront chacune en charge la moitié de la somme annuelle due par les communes à l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes, dans la limite de la somme prévue au budget prévisionnel annuel de l'Association

La participation due à l'Association est versée par la Commune de Serre les Sapins sur la base des budgets prévisionnels fournis par l'Association.

Il propose d'approuver cet avenant qui prolonge la convention pour une durée d'un an 1 et 7 mois soit du 01/01/2025 au 31/07/2026

Il propose d'approuver le budget présenté par l'Association et verser la somme de 4 360,50 euros

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :*

- *d'adopter l'avenant n°2 à la convention d'objectifs pour la gestion d'actions enfance/jeunesse concernant l'Action Jeunes de l'AFR de Pouilley les Vignes et autorise M. Le Maire ou son représentant à le signer,*
- *et de verser la somme de 4 360,50 € à la commune de Serre Les Sapins qui aura au préalable versé la totalité de la subvention à l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes.*

**Fait et délibéré, le 3 mars 2025**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

